Publié sur www.creuse.fr le 29/06/2023

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 023-222309627-20230627-CD2023_0048-DE

(Annexe 3)

DISPONIBILITES OPERATIONNELLES DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Année 2023

NOM	
Prénom	
Service	

Cadre de référence :	Convention cadre relative à la disponiblité opérationnelle des Sapeurs-Pompiers Volontaires exerçant leurs missions au sein du Conseil Départemental de la Creuse

Fiche à retourner à la DRH en fin d'année

Volume horaire : 80 H annuelles ***(au prorata du temps de présence de l'agent au sein de la collectivité)***

Date	Début Intervention	Fin Intervention	Durée	Visa du supérieur hiérarchique